Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 20 mars 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre de postes offerts au concours externe pour le recrutement d'officiers de port adjoints

NOR: EQUP0600709A

Par arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en date du 20 mars 2006, le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2006 au concours externe ouvert pour le recrutement d'officiers de port adjoints est fixé à 40.

<u>Texte précédent</u> <u>Texte suivant</u>